Envoyé en préfecture le 06/10/2022 Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID: 023-222309627-20221005-CP2022263-DE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

## SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATI	ON	<b>COMMISSION</b>	CP	-	RESSOURCES	HUMAINES	ET
N°CP2022-09/5	5/42	N° 5	DÉVELOPPEMENT DURABLE				
DOSSIER N°5	294						

#### **Etaient présents**:

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

#### Avai(en)t donné pouvoir:

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN Catherine GRAVERON à Franck FOULON Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT: CONVENTIONS MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE

DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMMUNE DE NEOUX

ET COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-BEAUPRE

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Aménagement du Territoire/PAT-ENV

EAU/ASS

Rapporteur: M. Thierry GAILLARD



#### La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU l'article 73 de la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP30/09/2022/5/42 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Envoyé en préfecture le 06/10/2022 Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

ID: 023-222309627-20221005-CP2022263-DE

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Approuve le projet de convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif entre le Département et la Commune de NEOUX, joint à la présente délibération ;
- Approuve le projet de convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif entre le Département et la Commune de SAINT-GERMAIN-BEAUPRE, joint à la présente délibération ;
- Autorise la Présidente à signer ces deux conventions ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces dossiers.

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET